**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 63 (1918)

**Heft:** 11

**Artikel:** L'éducation militaire et le moral de nos soldats [suite]

Autor: Cerf, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-340082

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lourde, d'abord employée pour la destruction des fortifications les plus redoutables, a fait son apparition derrière les positions d'infanterie et d'artillerie légère du champ de bataille. Sous la protection des pièces de petit calibre, on a pu monter et préparer le tir des colosses. Mais que la guerre de mouvement recommence, ils ne pourront que revenir à leur premier emploi.

Jamais les canons de 42 ni leurs émules ne feront partie de l'armée de campagne. Et quant à leurs obus, envoyés sur les villes très éloignées, ils n'ont d'autre but que d'alarmer la population des paisibles bourgeois en aboutissant à d'inutiles massacres. Admirez-les à titre de merveille de la science moderne, mais qu'il soit permis de douter de leur utilité militaire et surtout de déplorer les résultats les plus fréquents de leur emploi.

1er lieutenant CH. Dubois, Adj. Gr. mitr. att. 1.

# L'éducation militaire et le moral de nos soldats.

(Suite.)

« Je n'ai pas tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature même des choses. » Montesquieu.

Un citoyen distingué, aujourd'hui appointé-vétéran du Landsturm, me racontait un jour le meilleur souvenir de sa carrière militaire.

— C'était, me disait-il, à l'époque déjà lointaine des «Cours de retardataires ». Nous attendions l'heure du rassemblement dans la cour de la caserne de Colombier. Il y avait là quelques dizaines de retardataires de l'élite, venus de tous les coins de la Suisse romande, soldats de tous âges et de toutes conditions, parmi lesquels l'élément intellectuel dominait. Le moral était franchement mauvais. On maudissait la fâcheuse perspective

de voir nos cadres improvisés se composer exclusivement d'instructeurs qui auraient sûrement pour consigne de « dresser ces flémards ». Pas la peine, n'est-ce pas, d'avoir esquivé les grandes manœuvres pour tomber de mal en pis! Nous étions donc décidés à subir nos trois semaines de corvées avec la plus mauvaise grâce possible.

Deux heures! Quelques officiers s'approchent, nous appellent, nous encadrent en un tour de main et... nous soumettent illico à la plus impitoyable « reprise en main ». Ça promet!...

Mais voici que, peu à peu, notre lieutenant commence à nous intéresser. Déjà il nous a rappelé brièvement pourquoi nous sommes là. Il excelle à évoquer graduellement nos devoirs de citoyen et de soldat d'une façon tellement claire, inédite, captivante, et persuasive, que les fortes-têtes — auxquelles il s'adresse de préférence — finissent par convenir que le gaillard a raison. Bientôt nous subissons irrésistiblement le prestige de ce chef énergique, juste, poli et bienveillant, qui vous empoigne par sa conviction et vous entraîne par son exemple...

Pendant ce cours, on exerça, on tira, on marcha, on manœuvra dur et ferme, mais avec un entram endiablé qui m'était inconnu. Et quand, au licenciement, nous serrâmes la main de « notre lieutenant », il dut lire dans nos yeux émus combien nous lui savions gré de nous avoir appris à connaître la satisfaction du devoir militaire âprement mais joyeusement accompli.

\* \*

Après ce récit, je pourrais me dispenser de disserter plus longuement sur l'éducation militaire bien comprise. Le meilleur des exposés théoriques ne vaudra pas l'éloquent souvenir de notre vieux soldat. Essayons cependant de reconstituer, pour notre gouverne, la façon de procéder du « héros » de l'histoire ci-dessus.

\* \*

L'éducation militaire a pour but de préparer le jeune homme à remplir le plus grand de ses devoirs civiques.

Elle comprend, nous l'avons vu, deux choses distinctes : l'éducation morale et l'instruction technique. Ces deux branches d'activité du chef-instructeur sont inséparables ; elles marchent de pair, se complètent et se donnent une impulsion réciproque.

Cela posé, je dis que toute éducation militaire solide doit s'échafauder sur le sentiment du devoir. Des mobiles variés peuvent inspirer ce sentiment : la défense d'une cause juste, d'un idéal, le respect de certains engagements, l'intérêt individuel ou général, etc. Chez nous, il n'y a qu'un mobile qui les résume tous : l'amour de la patrie. Aimer son pays, c'est vouloir le défendre et se prêter à tous les sacrifices que cela comporte. Au contraire, pour qui n'aime pas sa patrie, le devoir militaire est la plus tyrannique des corvées!

A la famille, à l'école et à la société incombe la mission de créer le patriotisme dans le cœur du jeune citoyen. L'éducation militaire parachève leur œuvre en formant un soldat résolu à « consacrer toutes ses forces et même sa vie à l'accomplissement de sa tâche». (Règlement de service.)

Il serait intéressant de pouvoir juger du patriotisme des recrues qui franchissent pour la première fois le seuil de la caserne. Peut-être éprouverait-on des mécomptes! Ce sentiment est devenu quelque peu vieux jeu, sinon suspect dans certains milieux où l'on s'occupe de l'éducation de la jeunesse. Il est de mode de le remplacer par des doctrines aux noms ronflants qui n'ont rien de suisse : internationalisme, cosmopolitisme, communisme, voire même bolchévisme, autant de mots en «isme» aussi peu sympathiques qu'un autre extrême : l'impérialisme.

Autrefois déjà, nos voisins de l'ouest, animés des meilleures intentions, avaient fait du chemin dans ce domaine. Ils l'ont payé cher. La guerre est venue brutalement dissiper ces chimères. En Suisse, elles ont subsisté. Aujourd'hui, elles nous envahissent plus que jamais, grâce à l'activité de leurs remuants protagonistes réfugiés chez nous. On sait quels ravages la propagande antipatriotique de ces agitateurs exerce dans les rangs de notre jeunesse ouvrière et même universitaire. (Voir Chronique suisse : Epîtres aux Zofingiens, du colonel Feyler, Revue militaire suisse, 1918, nos 1, 2 et 3.) Déjà les effets s'en manifestent. Qui ne connaît le rôle joué par la jeunesse révolutionnaire dans les troubles qui ont ensanglanté récemment

trois ou quatre de nos cités ? Le danger est là, il gronde, il menace et personne en haut lieu n'a l'air de s'en préoccuper beaucoup.

## Caveant consules!1

Notre armée souffre des atteintes de ce mal redoutable. Tous les officiers de troupes savent que c'est parmi les jeunes éléments que se recrutent surtout les quelques ronchonneurs, les mauvaises têtes, qui méconnaissant sciemment leurs devoirs de soldat. Comment leur en vouloir ? Ce sont des égarés qu'il importe de ramener autrement qu'à coup de châtiments. Il faut s'approcher de ces jeunes gens pour les éclairer, réfuter les sophismes exotiques qu'on leur a inculqués. C'est une des tâches importantes mais délicates de l'éducation morale du soldat.

Je n'ai pas l'intention de faire ici un cours d'éducation civique. Cependant, je crois opportun de résumer certaines vérités élémentaires et fondamentales que les éducateurs militaires, soucieux de raffermir le sentiment du devoir, ne doivent pas craindre de discuter, de rappeler à leurs hommes. Il ne s'agit pas de prêcher à des soldats un patriotisme désuet, nuageux, genre rhétorique de banquets. Aux réalistes d'aujourd'hui, il faut du pratique. Montrons-leur que, quoi qu'on en dise, notre vieille patrie suisse a du bon! Il n'existe pas de démocratie plus avancée, de pays où, en temps normal, les droits du citoyen soient plus étendus. Ces droits dont nous sommes jaloux et fiers, ce sont nos ancêtres qui les ont conquis au prix des plus lourds sacrifices. Nous en sommes les bénéficiaires et nous devons les transmettre à nos descendants. Un pareil héritage vaut la peine qu'on le défende comme on défend sa vie, sa famille et ses biens. Certes, tout n'est pas encore parfait dans notre petite Suisse. Bien des injustices sociales subsistent qui doivent disparaître et nous ne manquerons pas de travailler à leur abolition. Mais gardons-nous de tout compromettre en allant trop vite en besogne. Gardons-nous surtout de courir le risque de voir l'étranger « fourrer le nez » dans nos affaires. Les lamentables expériences de la Russie doivent nous servir. Enfin, si nous sommes impatients, tentés de nous plaindre du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'article ci-dessus a été écrit en septembre 1918. (Note de la rédaction.)

malheur des temps, disons-nous bien qu'au dehors « des millions et des millions de malheureux nous appellent des privilégiés ». Oui, les droits du citoyen suisse sont enviables et les gens qui viennent nous prêcher le contraire, en abusant de notre hospitalité suisse, feraient mieux de balayer d'abord devant leurs portes.

Mais, qui dit droits dit aussi devoirs. On ne conçoit pas d'institution humaine où il n'y ait que des droits à l'exclusion des devoirs. Or, dans le cas particulier, nos devoirs sont clairs. A quoi bon embellir notre maison, perfectionner son aménagement, si nous ne voulons pas la garder? Tant que les verrous aux serrures, les barrières et les gendarmes ne seront pas superflus, tant que l'injustice et la force brutale primeront le droit, nous devons monter la garde aux portes de notre maison, la patrie suisse. Oserions-nous laisser ce soin à d'autres? nous fier aux circonstances, aux belles promesses, aux chiffons de papier? Allons donc, nous ne sommes pas des gogos! Et sa jamais d'ambitieux voisins menacent ou convoitent notre petit pays d'une manière ou d'une autre, il n'est certes pas un Suisse qui ne s'écrie alors avec le brave « fils de Jean » de Jaques Dalcroze:

... Bon sang d'bon sang! Venez-y donc le prendre, Nous saurons le défendre!

Et voilà pourquoi notre armée existe; voilà pourquoi elle nous est chère. Sa tâche est simple et grande: nous préserver de l'invasion, des horreurs de la guerre. Nous ne connaissons ni haine ni ambition. Jamais nous ne serons des agresseurs, il ne faut pas que nous soyons des victimes. Ainsi comprise, la question de la défense nationale devrait nous grouper tous étroitement. Il ne s'agit pas d'une affaire de partis mais bien d'une question d'existence. Conservateurs, radicaux, socialistes tant que vous voudrez, mais Suisses avant tout! « Vivre d'abord, philosopher ensuite », disaient les anciens.

Comment justifier alors la campagne néfaste qui, chez nous, sous prétexte d'antimilitarisme, ne tend à rien moins qu'à compromettre l'existence même de notre pays ? « Il faut désagréger l'armée, nous dit-on, tourner le dos aux frontières

et, comme en Russie, nous jeter dans la guerre civile! » Charmantes perspectives! On peut se demander si les « fossoyeurs de la Patrie » qui nous prônent ces théories ne devraient point être traités comme de dangereux maniaques. Ils ne sont pas moins criminels que les insensés qui détérioreraient les pompes, les hydrants, le matériel de secours d'une localité alors qu'un immense incendie ravagerait les localités environnantes. On peut déplorer surtout qu'il se trouve des Suisses pour écouter ces gens-là et même des chefs de partis pour les patronner dans leur triste besogne. Combien plus crâne est l'attitude des chefs socialistes français qui, alors que leur patrie est en danger, déclarent résolument: «Nous ne connaissons qu'un devoir nous les socialistes internationalistes — c'est de défendre le foyer de liberté que nos pères, les révolutionnaires de 1789, ont créé au prix de tant d'efforts et de tant de sang1». Je m'en voudrais cependant de ne pas rapprocher de ces fières paroles les déclarations de certains chefs politiques suisses éminents qui, eux aussi, comprennent leurs devoirs, voient le danger et crient cassecou aux exaltés de leur parti. Dans trois articles de la Tagwacht, M. le conseiller national Müller, président socialiste de la ville de Berne, écrivait entre autres choses, l'année passée, à ce sujet : « Si notre peuple ne met pas toute sa force à défendre le bastion qu'il occupe au centre de l'Europe, cette position formidable exercera une véritable attraction sur les armées des pays voisins. C'est pourquoi les socialistes ne doivent pas hésiter à accepter en Suisse le principe de la défense nationale. C'est le seul moyen pour la Suisse de prouver sa volonté loyale d'être neutre et son ferme désir de remplir sa mission internationale. »

Et le Journal de Genève<sup>2</sup> en résumant ces articles, ajoutait : « Souhaitons que les déclarations si fermes, si courageuses et si sensées de M. le conseiller national Müller produisent sur la majorité du parti socialiste suisse l'impression qu'elles méritent de produire.» Hélas! nous savons que ces souhaits n'ont pas été réalisés comme on aurait pu l'espérer!...

Je m'aperçois que le sujet m'entraîne malgré moi. Qu'on

<sup>2</sup> Numéro du 28 février 1917.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hervé, La guerre sociale, numéro du 29 juillet 1914.

me pardonne! Ce sont là des choses qu'il est urgent de dire et redire, et j'estime que d'autres que moi devraient s'en faire un devoir impérieux...

Quant à nous, officiers, qui sommes responsables de la valeur et du moral de nos troupes, notre tàche est claire. Nous devons empêcher que le virus des doctrines antipatriotiques n'empoisonne notre armée et fasse tomber d'elles-mêmes les armes des mains de nos soldats découragés. Pour cela, ne craignons pas de réfuter les sophismes, de combattre les préjugés, d'expliquer les choses telles qu'elles sont, sans fard et sans détour. Nos soldats nous comprendront et nous sauront gré d'arracher les œillères qu'on voudrait leur mettre pour les empêcher de voir leur intérêt véritable et leur devoir le plus sacré.

Admettons que le sentiment du devoir ainsi défini est nettement ancré dans le cœur de nos hommes. Ils ont compris pourquoi il faut défendre sa patrie; il s'agit maintenant de leur faire savoir *comment* on la défend.

Sans doute, la chanson nous dit bien que: «Dans nos cantons chaque enfant naît soldat »; mais comme il y a fagots et fagots, il y a aussi soldats et soldats! Pour être digne de ce nom, il faut aujourd'hui se soumettre à un apprentissage qui exige des efforts à nul autre pareil. Chacun admet sans autre qu'il est nécessaire au soldat de savoir bien tirer, marcher et manœuvrer. Mais cela ne suffit pas. D'autres qualités sont absolument indispensables et la première de toutes, c'est:

### LA DISCIPLINE

Sans discipline, une armée n'est qu'une cohue, un troupeau voué à l'impuissance. Cette vérité, axiome pour les gens du métier, a besoin d'être démontrée à beaucoup de nos soldats. On a dit que le Suisse ne fait bien une chose que lorsqu'il en a reconnu l'importance et la nécessité. Cela prouve en faveur de son bon sens. Sachons tirer parti de cet état d'esprit. Il ne nous sera pas difficile de montrer, par d'excellents exemples, les conséquences de l'existence ou de l'absence de la discipline là où elle aurait dû se manifester. Les Grecs, les anciens Ro-

mains, démocrates fanatiques s'il en fût, possédaient une discipline proverbiale dont ils étaient justement fiers. Toute l'histoire militaire du passé et celle qui s'écrit aujourd'hui sur les champs de bataille sont une éclatante démonstration de cette vérité, que le maréchal Foch a rappelée en ces termes : « La discipline est non seulement la force principale des armées, mais elle est la première condition de leur existence 1. » On démontrerait aussi facilement que non seulement l'armée, mais aussi toutes les grandes entreprises humaines nécessitant un groupement organisé d'efforts individuels, ne peuvent se passer de la plus stricte discipline. Sans elle, c'est le laisser-aller, le gâchis, l'insuccès inévitable. Enfin, il est piquant de constater que les adversaires intransigeants de la discipline dans l'armée sont précisément ceux qui en exigent la plus rigoureuse application dans leurs syndicats. Cette nécessité inéluctable de la discipline militaire est moins discutable chez nous peut-être qu'ailleurs, car: «S'il est un pays où la discipline doit être respectée, c'est surtout dans une démocratie où l'ordre est une émanation de la volonté nationale. » (Montaigne.)

Mais en quoi consiste cette discipline militaire dont la nécessité ne laisse aucun doute ?

Les définitions abondent et le choix m'embarrasse. C'est qu'il est difficile de résumer dans une définition tout ce qu'évoque en nous, soldats, ce mot discipline. Peu importe la formule d'ailleurs, pourvu que la chose existe.

Un soldat discipliné est celui qui se donne corps et âme à l'accomplissement de sa tâche. Ce soldat-là connaît son devoir et en accepte virilement toutes les exigences. Il se plie donc sans réserve à la volonté de ses chefs. Il comprend que pour être un soldat digne de ce nom il faut se soumettre au rude entraînement militaire qui trempe le corps et le caractère. Dès lors, il s'adonne courageusement aux exercices méthodiques qui ont pour but de transformer en habitudes solides l'obéis-sance instantanée, l'exactitude ponctuelle, toutes ces qualités individuelles qui, soigneusement groupées, coordonnées et unifiées, font de l'armée disciplinée un admirable instrument de précision.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Foch : Les principes de la guerre.

Voilà ce que j'entends par discipline. Appelons-la bonne ou discipline de fer, si vous voulez, par opposition à d'autres conceptions qui n'en sont que des contrefaçons. Je pense ici à cette discipline extérieure, dite du collier, imposée par la terreur des châtiments, qui se traduit par une soumission apparente sous laquelle gronde une sourde rébellion. Il y a des chefs qui s'en contentent, hélas! car elle est facile à obtenir et s'embarrasse peu des lois de la psychologie. Elle néglige, en effet, de faire appel aux bons sentiments de l'individu et provoque l'éveil des mauvais en portant atteinte à la dignité humaine. Qu'on prenne garde! Cette discipline-là est un trompe-l'œil; elle réserve les pires désillusions.

Il existe enfin une deuxième caricature de la discipline que prônent volontiers ceux qui ne connaissent rien aux choses militaires. Je veux parler de cette demi-discipline, faite d'à peu près, qui illustra certaines milices et gardes nationales improvisées. Ses partisans les mieux intentionnés sont de maladroits adversaires de l'armée. Plutôt pas de discipline du tout qu'une discipline relâchée. D'ailleurs, notre soldat n'y tient pas. Dans son for intérieur, il méprise les à peu près militaires et ceux qui les tolèrent. Il veut être commandé par des chefs qui savent exiger un travail précis. Il est fier quand it sent que ça marche à la perfection. Ceux qui prétendent le contraire ne connaissent guère nos hommes! Enfin, le public lui-même est souvent bon juge. Dans nos régions frontières. par exemple, qui ont vu à l'œuvre des troupes de toutes les parties de la Suisse, le peuple compare et distingue parfaitement, à la longue, les troupes disciplinées de celles qui ne le sont guère. « Ceux-là, ce sont des soldats! » entend-on dire élogieusement des unités qui font preuve en tout et partout d'une discipline exemplaire. Au contraire, quand celle-ci est relâchée, quand les soldats font montre d'un travail, d'une allure et d'une tenue négligés : « Ca, c'est une bande d'amateurs!» déclare sentencieusement et avec un mépris caractéristique le plus indulgent des civils.

Revenons à la discipline forte et intelligente, la seule qui nous intéresse. Nous avons étudié les principes qui servent de bases solides aux méthodes destinées à l'inculquer. Il s'agirait maintenant d'analyser ces méthodes qui régissent toute l'éducation du soldat. Pour cela, il nous faudrait passer en revue, de a jusqu'à z, toute la vie militaire qui, avec son activité méthodique, ses exigences minutieuses, sévèrement réglementées, accapare entièrement l'individu pour le transformer en soldat discipliné. C'est le travail qu'a si joliment réussi le capitaine de Traz dans son beau livre L'homme dans le rang. Il faut lire cette fine analyse du développement progressif de la discipline, cette évocation saisissante d'une métamorphose que nous avons tous connue. Pareille lecture vous en apprend plus que le meilleur des traités de psychologie militaire.

Pour ne pas allonger démesurément mon étude, je m'en tiendrai donc à l'examen des moyens plus spécialement préconisés par le Règlement pour inculquer la discipline, moyens dont l'application a suscité des divergences et provoqué bien des critiques.

Parmi ceux-ci, nous mentionnerons, en premier lieu, le dressage ou

## LE DRILL

Le Règlement déclare qu'« il constitue l'un des principaux moyens d'affermir la discipline ». Remarquons, en passant, que le mot dressage du Règlement et celui de drill qu'on lui substitue sont tous deux franchement impopulaires, sans doute à cause des abus qu'ils évoquent. Peut-être les remplacerait-on avantageusement par les mots « exercices énergétiques », néologisme employé en langage pédagogique et qui signifie la même chose. Mais, ici encore, peu importe le nom, c'est la chose qui nous intéresse. Or, on en a déjà dit tellement de bien et de mal, de mal surtout, que je m'excuse d'avance de toucher cette question par trop rebattue. La place importante qu'elle occupe dans notre système d'éducation militaire m'oblige cependant à m'aventurer sur ce terrain brûlant. J'y resterai le moins possible.

Nous savons tous en quoi consiste le drill. C'est, toujours d'après le Règlement, l'exécution instantanée, exacte et simultanée de certains mouvements qui exigent l'emploi de toutes les forces de l'individu. Chez nous, son usage est limité à quatre exercices de l'instruction individuelle. Je crois que d'autres

exercices, utilisés pour cela ailleurs, la gymnastique, l'escrime, etc., seraient tout aussi à même de provoquer les résultats qu'on en attend. Quoi qu'il en soit, « sa valeur éducative, nous dit le général, réside dans la tension maximale qu'il exige de toutes les énergies tant physiques que morales ». (Circulaire du 5 octobre 1916.) Ainsi interprété, le drill est un procédé d'éducation dont la valeur ne saurait être contestée. Nul n'ignore que les armées belligérantes utilisent toutes, actuellement, les ressources du drill le plus intensif. Les Anglais et les Américains, par exemple, sont passés maîtres dans l'art de lui faire produire le maximum d'énergie et de précision dans l'éducation de leurs soldats. Ce sont des choses qu'il ne faut pas laisser ignorer à nos hommes.

Mais, cela dit, je me hâte de joindre ma voix à ceux qui protestent contre les abus du drill. Ces abus ne sont que trop connus et leurs conséquences, hélas! constituent une longue et douloureuse histoire. Il en est ainsi des meilleures choses : abusez-en, elles deviennent poison.

Le mal n'est pas nouveau. « Il y a quelque trente ans, écrivait en 1914 le colonel Feyler, tout était au « drill » dans l'instruction de l'armée suisse ; à défaut d'hommes on faisait l'école de compagnie au cordeau, et un caporal n'aurait pas conduit sa corvée à la soupe ou à l'eau sans commander : — Garde à vous, fixe! A droite, alignement! Saisissez bidons! A droite, droite! En avant, pas cadencé, marche! Direction, la cuisine!... Quand la corvée arrivait, la soupe était froide, mais le principe de la discipline était sauf! Quelques années plus tard, on ne jura que par le service en campagne. On mit l'arme à la bretelle, pour gagner du temps sur le port d'armes, trop compliqué et pas « feldmässig ».

« Notre caporal de tout à l'heure n'aurait pas ordonné : « A moi ! » à sa corvée sans baser son ordre sur une supposition tactique dûment exposée. La soupe se refroidissait encore, mais le principe de la guerre «telle qu'elle est » était sauf.» ¹

Passer d'un extrême à l'autre : nous connaissons cette tendance en Suisse. Or, extrême signifie abus. Et il importe d'examiner de près sous ce rapport où nous en sommes actuellement.

<sup>1</sup> Revue militaire suisse, mai 1914.

Constatons d'abord qu'on a eu tort de faire du drill une panacée. On a laissé ou fait croire à toute une génération d'officiers et de sous-officiers que ce moyen était le superlatif absolu des procédés d'éducation militaire. Cette doctrine erronée, d'inspiration bien connue, se manifeste déjà dans la rédaction de notre Règlement. Le texte original allemand dit, en effet, que le drill est le meilleur moyen de créer (schaffen) la discipline. Comment voulez-vous que des exercices purement mécaniques puissent créer une qualité qui, nous l'avons vu, prend sa racine dans le cœur même de l'individu ? C'est exagérer singulièrement la vertu d'un procédé formel et simplifier par trop la tâche des éducateurs militaires! Beaucoup de ceux-ci ont pris à la lettre le texte allemand du Règlement. Ils ont usé et abusé, suivant les circonstances, d'un moyen commode de créer cette discipline tant désirée. Jeunes recrues et vieux troupiers ont donc été consciencieusement « drillés » pendant des semaines et des semaines. S'il arrivait qu'un chef, effrayé des conséquences qu'il pressentait, voulût mettre un frein à ce zèle intempestif: « N'y touchez pas! lui disait-on, vous allez compromettre la discipline. » Il y avait d'ailleurs les inspections et leurs exigences. Dans beaucoup d'unités, on inspectait, on mesurait, pour ainsi dire, la valeur et l'instruction de la troupe à la toise facile du drill ou de ses succédanés. Un certain ordre de division rappelait, par exemple, que « le pas cadencé est le critère du degré de l'instruction de la troupe, de sa force de volonté, de sa discipline! » Dès lors, comment s'étonner si le moyen devint un But. Chacun rivalisa d'ardeur pour l'atteindre, si bien que le général lui-même dut intervenir pour réprimer des abus qui créaient un malaise intolérable.

Pareilles choses sont arrivées aussi ailleurs. On lit dans les *Mémoires du prince Frédéric-Charles*, celui qu'on a surnommé le premier soldat et le meilleur éducateur de l'armée allemande d'alors, les réflexions suivantes à propos des exercices de parades et des inspections de troupes dans le pays où fleurit de tout temps le plus exubérant des drills : « C'est un abus indubitable, lorsque l'on fait du pas de parade le but de tous ou de presque tous les efforts comme cela arrive chez nous. D'après quoi juge-t-on si l'infanterie est bonne, et quel est le

critérium qui donne la mesure de la valeur d'un officier ? Le tir est-il le critérium d'une bonne compagnie ? Est-ce un certain degré atteint dans le service en campagne ? Est-ce le rendement comme marche, la mobilité ? Non. C'est le pas de parade et ce qui en dépend ou sert à l'inculquer : la position du corps et le placement des pieds à de grands intervalles l'un de l'autre, le genou raidi. Voilà la mesure d'après laquelle on juge ; voilà l'exercice qui s'est bizarrement développé chez nous, comme en Russie. Est-ce que pareille chose est défendable lorsqu'on pense à la guerre, qui est, en définitive, le but de l'éducation militaire 1 ? »

Tout commentaire serait superflu!

Un autre abus n'a pas peu contribué à rendre le drill impopulaire. Je veux parler des fioritures et des usages antiréglementaires dont on a encombré l'instruction individuelle, au grand détriment du bon sens, du drill, du prestige des chefs et de la discipline. Chacun sait que le Règlement d'exercice se compose de deux parties distinctes. L'une concerne l'instruction formelle et contient des prescriptions qu'il est interdit de modifier (art. 15 du Règlement d'exercice). L'autre donne des directives pour le combat, c'est-à-dire des principes larges qui, cela se conçoit, s'interprètent et se modifient suivant les évolutions de la tactique. «La première partie du Règlement - écrit à ce sujet le capitaine de Vallière 2, - devrait être inviolable : violer le Règlement, c'est désobéir à un ordre. Or, elle a été à tel point triturée, enjolivée et améliorée par des inconscients qui croyaient faire preuve d'initiative en donnant l'exemple de l'indiscipline, que le pauvre fusilier, désorienté, ne sait plus à quel saint se vouer. Chaque division, chaque brigade, chaque régiment, chaque compagnie même a sa façon de saluer, de porter l'arme ou de faire du pas cadencé. Dans certains corps, on a introduit un maniement d'arme à quatre temps, sans doute parce que les trois temps réglementaires sont trop simples! C'est exactement le contraire de ce qui se passe dans les armées belligérantes3. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires du prince Frédéric-Charles de Prusse. Publiés par le capitaine W. Foerster, du Gr. E.-M. allemand.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le moral de notre armée : *Revue militaire suisse*, janvier 1918. <sup>3</sup> *Ibid*.

Il y a certes beaucoup de vrai dans ces lignes. Que n'a-t-on dégradé et éloigné de l'armée celui qui, le premier, donna l'exemple de ce genre d'indiscipline! Le mal est ancien et paraît incurable. Je sais qu'on cherche à y remédier. A la fin de 1913 déjà, le Département militaire suisse a émis une circulaire intitulée: « Décision concernant l'exécution des prescriptions formelles du Règlement d'exercice pour l'infanterie », qui rappelle à l'observation du règlement et interdit les exagérations. Elle est restée lettre morte. Depuis lors, la plante parasite n'a fait que croître et embellir, au grand mécontentement des chefs et de la troupe qui souffrent de ces changements continuels et de ce manque d'unité dans l'instruction.

Les nouveautés ainsi expérimentées sont, en général, de mauvaises copies de procédés étrangers. Parmi ces derniers, il faut carrément citer le célèbre pas de parade, irrévérencieusement mais justement baptisé « pas d'oie », qu'on a substitué à notre pas cadencé réglementaire. Celui-là est un produit archaïque et exotique incontestable : made in Germany! Je ne méconnais pas ses avantages. Excellent exercice de gymnastique, il assouplit les hanches et fortifie les jambes. Bien exécuté, il donne une impression de puissance et d'exactitude diversement appréciée. Par contre, il exige un long et fastidieux apprentissage, sans lequel il dégénère en contorsions disgracieuses, raides et même grotesques. Nous autres, soldats romands, nous ne l'aimons guère et il n'est pas certain que tous nos camarades de la Suisse allemande le prisent davantage. Bien plus, ce pas lourd et anormal n'a pas toujours compté que des admirateurs fervents chez nos voisins du Nord. J'en ai de bonnes preuves. Le prince Frédéric-Charles, que j'ai cité déjà, lui reprochait entre autres d'engendrer la raideur : « Au lieu de faire de notre fusilier un homme dégagé, écrivait-il avec raison, nous nous efforçons de le rendre raide. » Et savez-vous ce qu'il préconisait à sa place ? - Le pas, l'allure des... chasseurs d'Orléans! Parfaitement! « Cette démarche élégante, hardie, pimpante, presque impertinente, que le Français caractérise en voyant ses soldats par ces mots : Voyez ces gaillards ! sont-ils lestes! Quelle tenue, quelle marche, quel chic!»1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires du prince Frédéric-Charles de Prusse.

Le modèle ne plut sans doute pas à tous ses compatriotes, car ils gardèrent leur fameux pas de parade. Ils l'ont supprimé, dit-on, peu après le début de la guerre. Nous serions donc depuis longtemps les seuls à le conserver, à le pratiquer encore, et cela, je le répète, contrairement au Règlement. Cette unique raison suffit pour motiver sa suppression immédiate. Si l'on tient néanmoins, dans certains milieux, à le conserver comme exercice d'assouplissement, qu'on l'appelle alors pas d'école et qu'on le range dans la catégorie des mouvements de gymnastique facultatifs. Cela fait, nous entendrons dans l'armée force soupirs de soulagement et nous constaterons que nos défilés occasionnels regagneront en popularité. En tout cas, je connais maints chefs et soldats qui seront heureux de pouvoir enfin défiler correctement à l'allure dégagée et martiale de notre ancien pas cadencé réglementaire.

\* \*

Il resterait beaucoup à dire sur d'autres fantaisies et exagérations qui ont empoisonné notre activité militaire. Reconnaissons une bonne fois que ce formalisme arbitraire et les excès qu'il provoque ont fait plus de mal à notre armée que la plus acharnée propagande de ses détracteurs. Revenons au Règlement, quitte à en reviser ce qui peut paraître opportun, et tenons-nous-y scrupuleusement. Usons du drill bien compris pour l'instruction individuelle et les reprises en mains, oui, mais gardons-nous d'en abuser. « Peu et bien » est un principe qui trouve son application ici comme ailleurs. N'oublions pas surtout que la discipline solide n'est pas le produit exclusif de procédés plus ou moins formels. Elle a d'autres bases et de meilleurs tuteurs. Elle doit se manifester en tout et partout, et c'est pourquoi le Règlement a raison de dire qu'il « faut profiter de toutes les occasions pour l'inculquer ». Sachons donc tirer parti non seulement des quatre mouvements dits « de dressage », mais aussi de la gymnastique, de la marche, du tir, du service intérieur, des exercices de combat, en un mot, de tout ce qui constitue la véritable préparation à la guerre. Dans ces exercices variés, nous devons exiger toujours des efforts énergiques, un travail irréprochable, aussi précis que

le meilleur mouvement de drill. C'est à ce rendement idéal dans toutes les situations qu'on reconnaît le soldat discipliné. Ce soldat-là ne nous procurera pas de désillusions sur le champ de bataille. Il saura, parce que nous l'y aurons habitué, se donner tout entier à l'accomplissement de sa tâche lors même que ses chefs auront disparu.

(A suivre.)

Major A. CERF.

## CHRONIQUES et NOUVELLES

## **CHRONIQUE SUISSE**

Un différend. — Raisonnement d'autorité et raisonnement scientifique. — Toujours la fausse neutralité et ses erreurs. — Les origines de la guerre européenne. — La grève générale et la mobilisation. — Le lieutenant-colonel Rouge et le sergent Jaccottet.

Bâle, le 5 octobre 1918.

La Revue militaire suisse a reçu la lettre suivante:

M. L. rend compte, dans la 9e livraison de la Revue militaire suisse, de l'écrit de propagande du professeur Allier, Les Allemands à Saint-Dié, cela d'une façon qui doit sembler étrange à des lecteurs neutres. Il n'est pas douteux qu'au cours de la guerre actuelle, et dans toutes les armées, des cruautés ont été commises (notamment de la part des troupes de couleur); mais on fera bien de n'admettre que ce qui est prouvé par audition des deux camps. Il est par trop naïf de croire sans autre examen à une prétendue fusillade de soldats débandés. Les gens qui racontent cela voient souvent double et triple plus tard, et finissent par croire eux-mêmes à leurs effroyables histoires. Savons-nous ce qu'elles renferment de vrai et ce qu'elles imaginent? On ne devrait donc pas, dans une publication technique et scientifique neutre rendre compte d'ouvrages de propagande d'une façon aussi peu neutre. Cela cause préjudice à la publication et à la Suisse autant que, lorsque dans une livraison précédente, vous posiez en fait que l'Allemagne était responsable de la guerre mondiale. Il y a là, de la part d'une revue de science militaire, une erreur exactement semblable à celle que l'on commettrait si, en se basant